

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/4494
9 septembre 1960
FRANCAIS
ORIGINAL : RUSSE

Union des Républiques socialistes soviétiques :

Projet de résolution

Le Conseil de sécurité,

Désireux de se rendre compte sur place de la situation dans la République du Congo,

Tenant compte de l'invitation du Gouvernement congolais, formulée dans la lettre de M. Lumumba, Premier Ministre de la République, en date du 8 septembre 1960 (document S/4486),

Décide, conformément à l'Article 28 de la Charte de l'ONU, de tenir immédiatement une réunion spéciale sur la question de la situation au Congo dans la capitale de cet Etat, Léopoldville.
